

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 septembre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le huit septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUZIC Dominique, Maire.

Etaient présents : M. ROUZIC, Mme LE GUYADER, M. LEFRANC, Mme WEYANT, Mme BOUVIER, M. COUESPEL, M. LEBRET, Mme VENTURELLI, Mme SILINE, M. CAHAN, M. CATHERINE

Absents excusés : Mme FRETAULT (pouvoir à M. ROUZIC)
M. BELLET (pouvoir à M. LEFRANC)
Mme DUQUENNE, (pouvoir à Mme LE GUYADER)
Mme BREGEON (pouvoir à Mme WEYANT)
Mme DE BETHUNE (pouvoir à M. CAHAN)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. CATHERINE)
M. POULAIN, Mme DANET
Mme LE GUYADER a été élue secrétaire

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

OBJET : bulletin municipal-tarifs des encarts publicitaires

La Commune de Cairon publie, deux fois par an, le bulletin municipal d'informations « La Lettre de Cairon » imprimé à 900 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville.

Les entreprises, commerçants et artisans ont la possibilité d'acheter des encarts publicitaires selon les tarifs fixés chaque année.

• **Tarifs**

Les tarifs varient en fonction de la taille et du nombre d'encarts publicitaires commandés et publiés dans l'année.

Dimension (en mm / HxL)	Tarif unitaire pour 1 parution	Tarif unitaire pour 2 parutions
1/8 ^e (90x62)	75 €	65 €/parution
¼ page horizontal 62x190 vertical 130x93	150 €	140 €/parution
½ page	300 €	280 €/parution
1 page	480 €	480 €/parution

Accusé de réception en préfecture
014-211401237-20220908-2022-035-DE
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception en préfecture : 15/09/2022

- **Commande**

Pour toute publication d'un encart publicitaire, l'annonceur devra renvoyer le bon de commande dûment rempli à la commission Communication de Caïron. L'annonce devra être fournie à la taille demandée sous forme de fichier PDF. Aucune modification ne pourra être effectuée de la part du service Communication.

Vous trouverez ci-dessous les dates de parution prévues pour l'année 2022/2023 et les dates limites de remises des annonces.

Le directeur de la publication se réserve le droit de surseoir à la parution d'une annonce non remise dans les délais impartis.

Parution	Période couverte	Délai de remise de l'annonce
Décembre 2022	Juillet-Décembre	15/11/22
01/06/23	Janvier-Juin	15/06/23

- **Bon à tirer**

Un bon à tirer vous sera systématiquement envoyé avant la parution du magazine municipal. Sans retour de la part de l'annonceur dans un délai de 7 jours, la validation sera considérée comme étant effective.

- **Placement des encarts**

Le directeur de la publication procède au placement des encarts en fonction de ses contraintes éditoriales. L'annonceur peut émettre un souhait quant au placement de son encart. Celui-ci sera pris en compte en fonction des possibilités pour chaque parution.

- **Nombre d'encarts**

Le directeur de la publication se réserve le droit de limiter le nombre d'encarts par publication.

- **Facturation**

Les encarts publicitaires sont facturés après publication.

Adopté par 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
014-211401237-20220908-2022-035-DE
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022

Le Maire,
Dominique ROUZIC



Demande à retourner par mail à mairie.cairon@orange.fr

Nom de l'entreprise/commerce/artisan

.....

Adresse

.....
.....

Nombre de parutions souhaitées :

Période(s).....

Format :.....

..... (prix unitaire de parution) x(nombre de parutions) = (prix net TTC)

χ Je certifie avoir lu le règlement joint au présent bon de commande et en accepte les conditions.

Cachet de l'entreprise : Date :

Signature

Accusé de réception en préfecture 014-211401237-20220908-2022-035-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022
